

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

B&L
évolution

ETUDE

*TEPCV : Effet de levier ou
rendez-vous manqué ?*

Janvier 2017

B&L
évolution

Bureau d'études & d'expertise RSE – Energie – Biodiversité – Innovation

L'appel à projet « *Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte* » (TEPCV) a très rapidement su mobiliser le dynamisme des territoires français à œuvrer pour la transition écologique, malgré des délais de mise en œuvre très resserrés et – au départ – l'absence de promesse financière.

Notre étude se base sur l'analyse quantitative de plus de 1700 actions financées depuis 2015 dans le cadre du programme TEPCV. Elle a permis de décrire les caractéristiques des actions financées, de faire apparaître des choix régionaux forts et d'identifier certaines limites de l'appel à projet.

L'équipe de B&L Evolution espère que cette étude permettra d'améliorer l'effet de levier – en termes d'emplois créés et d'émissions de CO2 évitées – des futurs programmes de subventions publiques.



Bureau d'études en développement durable, *B&L évolution* accompagne et conseille ses clients sur les stratégies de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), énergie, biodiversité et innovation.

- Partie 1** : Présentation du programme TEPCV
- Partie 2** : Résultats généraux
- Partie 3** : Typologie des actions financées
- Partie 4** : Les régions françaises à la loupe du TEPCV
- Partie 5** : Limites et points d'amélioration
- Conclusions et perspectives**
- Annexes** : détail par région

Un an après la COP21 et bien l'Accord de Paris soit rapidement entré en vigueur, **nous constatons un écart parfois important entre certains discours prononcés et la mise en œuvre concrète des actions de réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES).**

Alors que nous savons indispensable la réalisation d'une véritable transition énergétique et écologique pour sortir de l'ère du tout fossile, nous n'en prenons le chemin qu'à reculons. Pourtant, au regard du contexte économique, social et environnemental actuel, nous devrions prendre à bras le corps ces problématiques et les voir comme **une opportunité de créer un véritable projet de société qui fait sens et qui redonne du sens.**

Chez B&L Evolution, nous sommes convaincus du **rôle majeur que doivent jouer les territoires** pour réussir la transition énergétique et développer un monde post-carbone. Une dynamique se met en place dans un nombre sans cesse croissant de territoires français et nous voyons dans l'appel à projet TEPCV **un potentiel levier** qui permettrait de prendre enfin la mesure de ces enjeux.

Par cette étude, nous avons voulu **apporter des éléments de caractérisation** de cet appel à projet TEPCV **pour mieux comprendre le rôle qu'il joue et qu'il pourrait jouer pour favoriser la transition écologique des territoires.**

Il nous a paru important de caractériser les territoires subventionnés par cet appel à projet et les actions proposées, afin de mettre en lumière les disparités existantes ; d'identifier les impacts réels de l'appel à projet compte tenu des objectifs annoncés et de proposer des pistes d'améliorations pour maximiser l'impact sur les territoires et pour les citoyens.

Etude réalisée par : Charles Adrien LOUIS – Guillaume MARTIN – Marianne RIVIERE – Vincent FRANCFORT – Sylvain BOUCHERAND

PARTIE 1: Présentation de l'appel à projet TEPCV



Rappels

- L'appel à projet fait suite à un renouvellement ministériel et à l'arrivée de Ségolène Royal, qui marque une volonté politique nationale d'accélérer et de développer la mise en œuvre d'actions dans les territoires par des mesures incitatives
- Il s'inscrit dans le double calendrier de la loi sur la transition énergétique et de la COP21 pour laquelle la France doit montrer des mesures exemplaires
- Il intervient dans un contexte économique difficile (chômage, baisse des dotations territoriales)

- L'appel à initiative est lancé le **4 septembre 2014**
- **355 territoires sont lauréats TEPCV** au 15 septembre 2016 en France métropolitaine et Outre-mer.
- L'aide varie de **500 000 € à 2 000 000 € par lauréat** (elle est issue des 1,5 milliard d'euros (sur 3 ans) du fonds de financement de la transition énergétique)
 - Les territoires peuvent en complément utiliser les modes de soutien sectoriel existants : aides fiscales, subvention de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat...

Objectifs du programme TEPCV

L'appel à projet vise à :

- Atténuer les effets du changement climatique et présenter des territoires « exemplaires » lors de la COP21
- Encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales
- Faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur 3 ans
- Reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel
- Montrer le rôle moteur des territoires dans la transition énergétique
- Créer des dynamiques territoriales

→ Une première phase visait à mobiliser 200 territoires. Au 1^{er} Janvier 2017 430 territoires étaient mobilisés.*

*Le périmètre la présente étude se limite aux 350 territoires qui avaient publié leur convention au 15 Septembre 2016

Typologie des territoires pouvant être lauréats

Profil des territoires actuellement lauréats :

- 33 Communes
- 195 EPCI
- 66 Pays
- 19 Regroupements mixtes
- 15 Conseils départementaux
- 7 SCOT
- 18 Parcs naturels régionaux et nationaux



(c) Desmond Bovey – ADEME

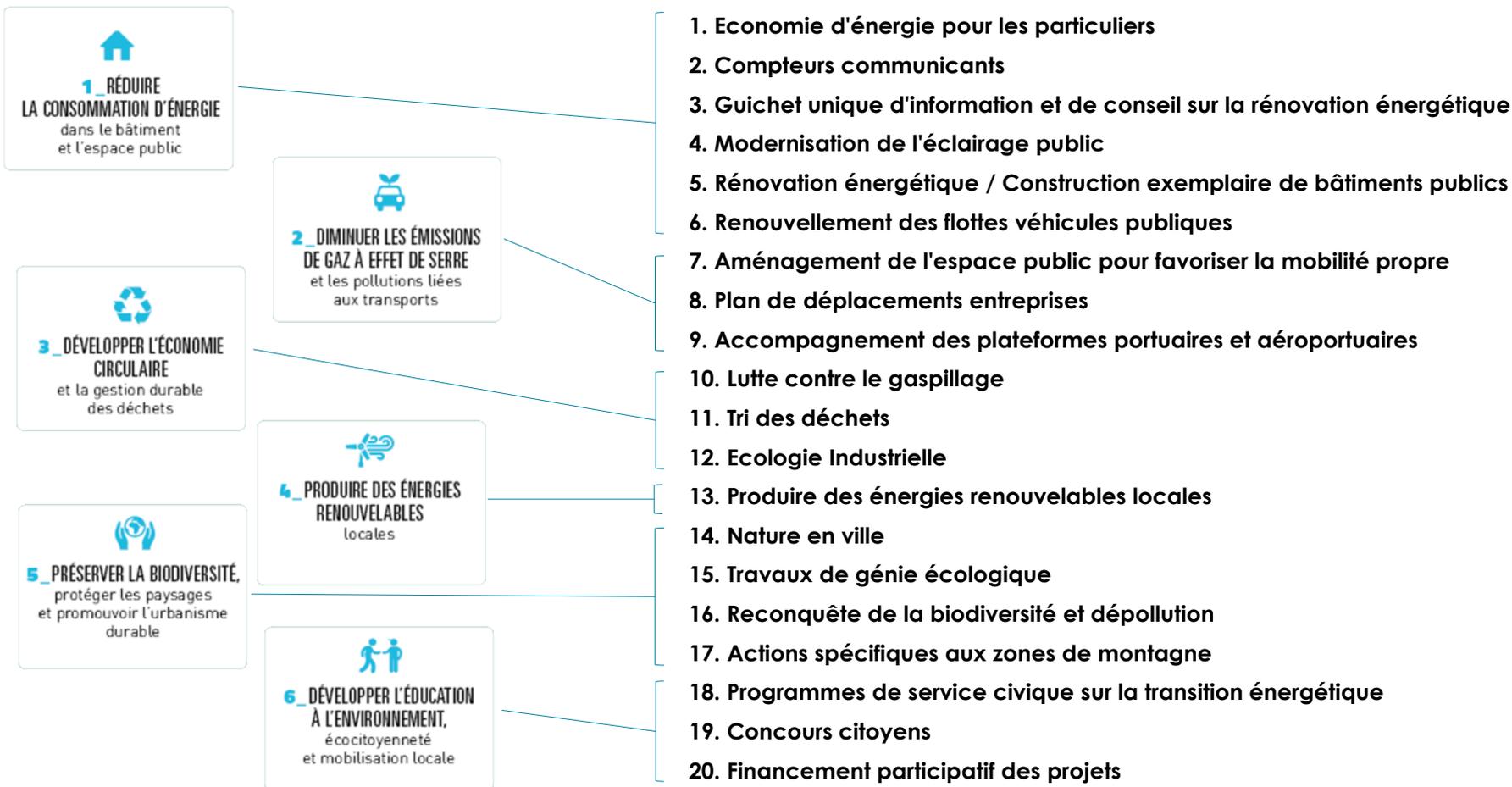
Ceux-ci doivent disposer :

- D'une équipe apportant **l'ingénierie publique** locale nécessaire au développement et à la mise en œuvre de la stratégie, des actions d'animation et des projets collectifs du territoire
- D'un **projet de territoire** co-construit et partagé par l'ensemble des acteurs : collectivités, acteurs socio-économiques, citoyens
- De **compétences opérationnelles** directes ou déléguées (développement économique, aménagement du territoire...)

Périmètre de l'appel à projet

6 domaines d'actions

20 axes prioritaires



Des engagements réciproques

Engagements du bénéficiaire :

- Baisser les consommations d'énergie de son territoire
- Augmenter la production d'énergie renouvelable
- Augmenter la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique

- Désigner un élu référent, garant de la démarche
- Monter une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire
- Réaliser un suivi et un bilan des actions mises en œuvre
- Fournir budget prévisionnel + calendrier détaillé + description des effets attendus

Engagements de l'Etat avec le concours de l'ADEME :

- Apporter une assistance technique et méthodologique
- Animer le réseau des lauréats au niveau régional et national
- Valoriser les résultats

PARTIE2 : Résultats généraux

L'analyse de 1737 actions financées a permis de dégager des résultats généraux concernant les caractéristiques des projets financés.

Méthodologie

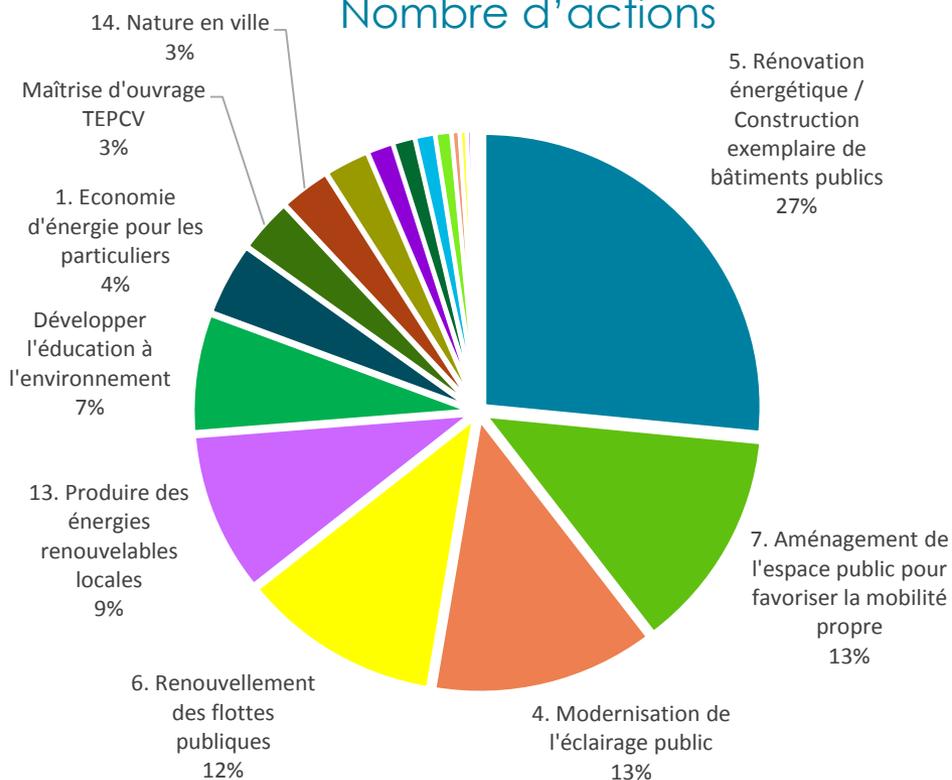
Notre étude se base sur la collecte et l'analyse de 1737 actions inscrites dans les conventions de 355 territoires

- **Collecte** des conventions sur le site du ministère entre le 1^{er} Août et le 15 septembre 2016
- **Création d'une base de données** listant les caractéristiques des actions de tous les territoires lauréats, par région reprenant les 1737 actions prévues à la date de collecte : *Intitulé de l'action, Catégorie, Date de début et de fin, Durée, Effets attendus (indicateurs/objectifs), Coûts HT, Taux de financement TEPCV, Montants financés...*
- **Analyse** des actions par région et par axe prioritaire. Pour les besoins de l'étude, nous avons dû créer 3 catégories supplémentaires en plus des axes car un certain nombre d'actions n'entraient dans aucun des 20 axes prioritaires :
 - Développer l'éducation à l'environnement
 - Maîtrise d'ouvrage TEPCV
 - Hors catégorie
- **Evaluation** de certaines caractéristiques :
 - Pertinence des « effets attendus » sur une échelle de 1 à 4
 - Objectif de création d'emplois (indicateur « emplois » mentionné dans la partie « effets attendus »), estimation des emplois pouvant être créés (Source ADEME)
 - Estimation des émissions de GES évitables par la mise en place des actions

SOURCE : Annexe 2 des conventions des territoires archivées sur le site du gouvernement avant le 15 septembre 2016.

Une forte disparité entre les axes : 3 actions sur 4 s'inscrivent dans seulement 5 des 20 axes prioritaires

Nombre d'actions



74% des actions financées concernent les **5 axes** suivants :

- Rénovation énergétique et construction exemplaire pour le patrimoine public (**27%**)
- Aménagement de l'espace public pour favoriser la mobilité propre (**13%**)
- Modernisation de l'éclairage public (**13%**)
- Renouvellement des flottes publiques (**12%**)
- Produire des énergies renouvelables locales (**9%**)

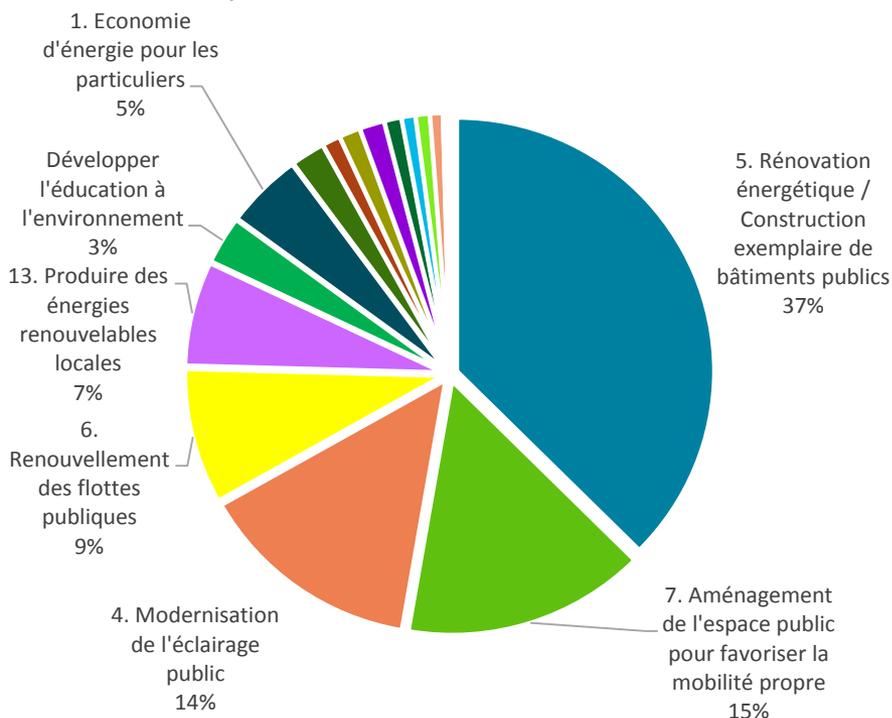
De nombreuses actions (**168**) ne concernent aucun des axes de l'appel à projet (sensibilisation à l'environnement, agriculture, restauration collective...)

Nombre d'actions financées :

1737

Ces 5 axes mobilisent plus de 80% des financements

Répartition des montants financés



Ces **5 axes** ont mobilisé **82%** des financements.

Plusieurs axes n'ont reçu **aucun** financement :

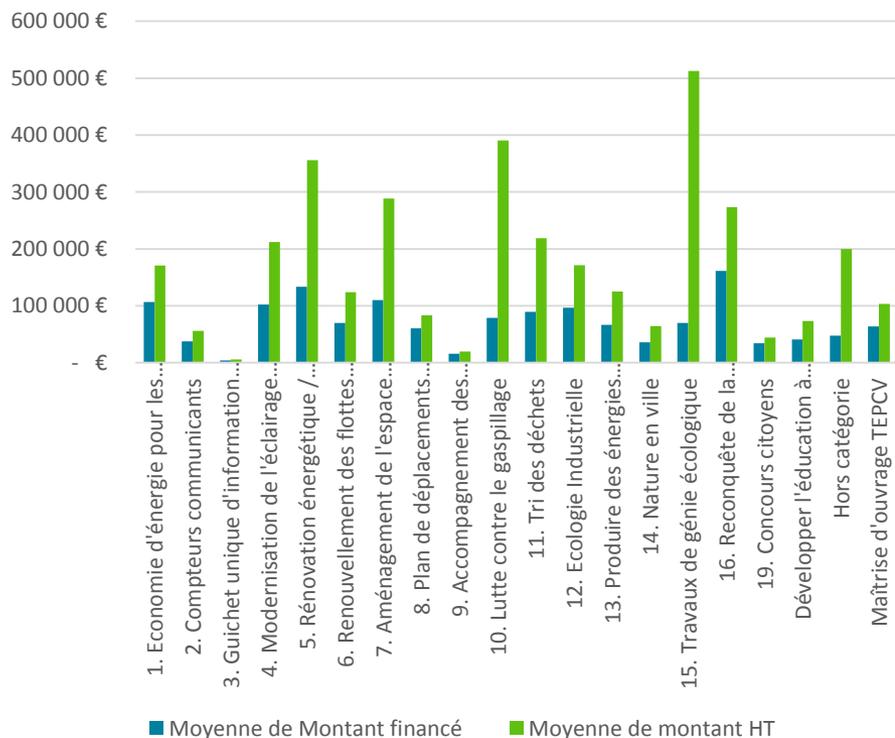
- 17. Actions spécifiques aux zones de montagne
- 18. Accompagnement de programmes de service civique sur la transition énergétique
- 20. Financement participatif des projets

D'autres axes n'ont reçu **que très peu** de financement :

- 2. Compteurs communicants
- 3. Guichet unique d'information et de conseil sur la rénovation énergétique
- 8. Plan de déplacements entreprises
- 9. Accompagnement des plateformes portuaires et aéroportuaires
- 10. Lutte contre le gaspillage
- 11. Tri des déchets
- 12. Ecologie Industrielle
- 14. Nature en ville
- 15. Travaux de génie écologique
- 16. Reconquête de la biodiversité et dépollution
- 19. Concours citoyens

Un financement moyen de 75 k€ par action

Coûts moyens des actions et des financements accordés



Le coût des actions financées et le montant des subventions accordées varient en fonction du **type d'action**.

Le peu d'actions en lien avec la **biodiversité** (axes 15. et 16.) mobilise des coûts et financements importants.

Le coût de l'ensemble des actions représente 392 M€, mais 30 projets seulement atteignent plus de 25% des coûts et tirent le coût moyen des actions financées à 225 k€. Le projet médian atteint un montant de financement de 75 k€.

Coût moyen des actions financées* :

145 k€

Montant moyen de financements par action** :

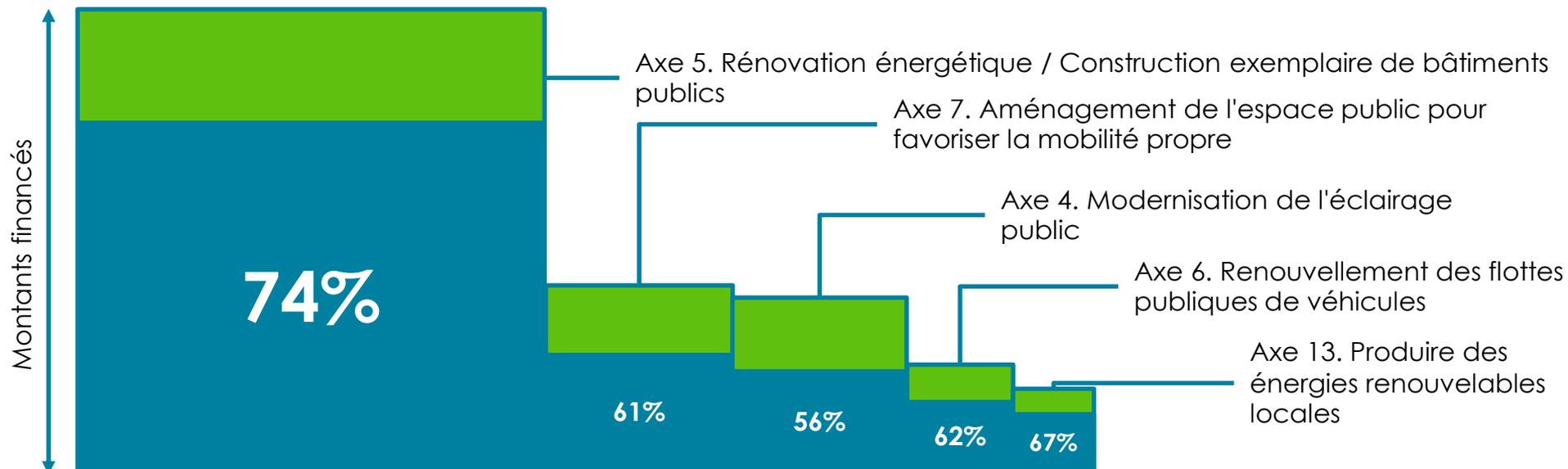
75 k€

* En dehors de 5% des projets les plus coûteux et les moins coûteux ; **En dehors de 5% des projets les plus financés et les moins financés

PARTIE 2 : Résultats généraux

Le taux de financement est supérieur à 75% pour 1 action sur 2

Taux de financement moyens des actions présentées



Le taux de financement moyen des actions varie entre **49%** et **80%** en fonction des axes.

Parmi les 5 axes percevant plus de 80% des financements, la « rénovation énergétique des bâtiments publics » a le plus fort taux de financement (74%) devant la « production des énergies renouvelables locales » (67%). Les actions de « Reconquête de la biodiversité » présentent un taux de financement **inférieur à 50%**.

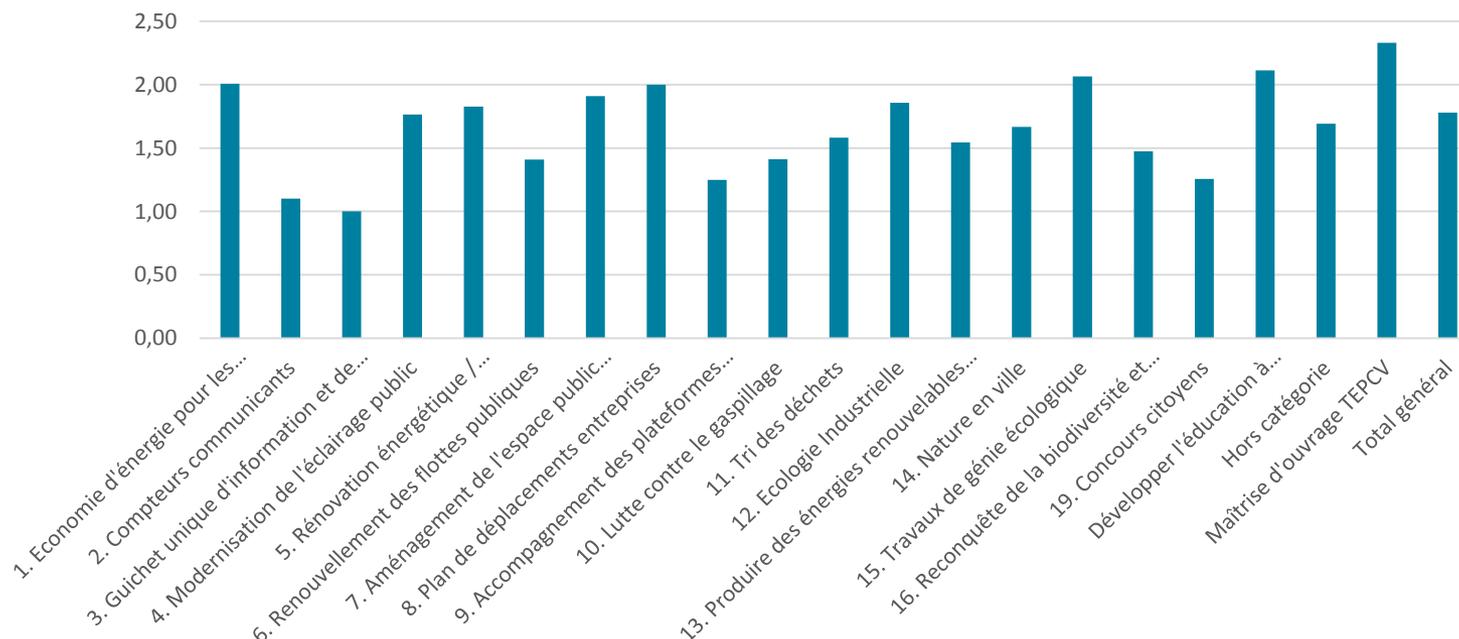
Taux de financement moyen* :

63%

* En dehors des 5% des actions les plus financées et des 5% de actions les moins financées

Des actions dont la durée varie selon l'axe plus que selon le montant financé

Moyenne de Durée de l'action (en années)



La durée des actions financées varie entre 3 mois et 4 ans à quelques exceptions près. On note un écart important dans la durée moyenne des actions financées selon les axes, allant de 1 à plus de 2 ans.

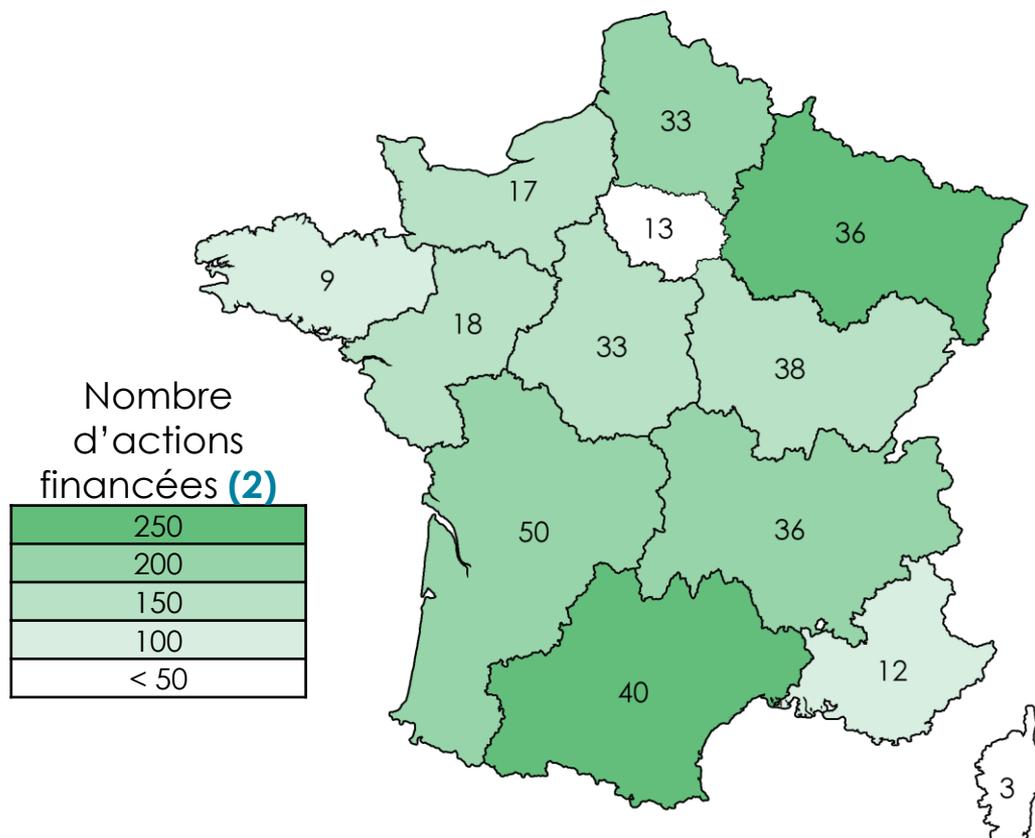
Aucune corrélation n'existe entre le taux de financement et la durée de l'action.

Durée moyenne des actions financées :

1,78 ans

Note : Comment lire nos cartes ?

Nombre de territoires lauréats par région (1)



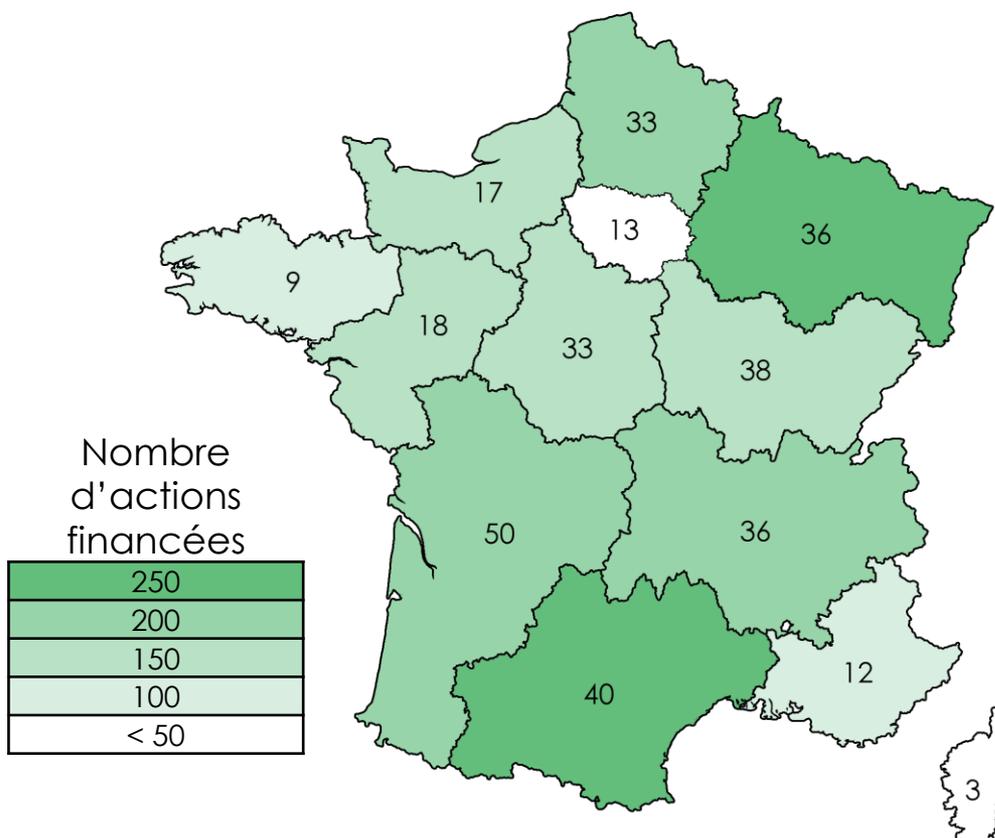
Dans les pages qui suivent, nous avons compilé les résultats de l'analyse de données sous forme de cartes.

Chaque carte présente deux informations différentes :

- Le chiffre dans chaque région fait référence au titre de la carte (1)
- La couleur de chaque région fait référence à la légende ci-contre (2)

Nombre d'actions financées et de territoires lauréats

Nombre de territoires lauréats par région



C'est en région **Nouvelle Aquitaine** qu'on retrouve le plus de territoires lauréats (50). En termes de nombre d'actions financées, deux régions se dégagent en tête : **Occitanie** (273 actions) et **Grand Est** (213). La Corse (9), l'Ile de France (40), la Bretagne (67) et la région PACA (76) ont moins de 100 actions financées. Si un territoire présente en moyenne 5 actions, on note des différences régionales allant de 3 actions en moyenne (Corse, Ile-de-France) à plus de 7 (Normandie et Bretagne)

Nombre de territoires lauréats :

355

Nombre d'actions financées :

1737

Répartition des montants financés

Toutes les régions françaises n'ont pas reçu le même montant. Au total, la région **Nouvelle Aquitaine** a reçu le plus de financement. Ramené au nombre d'habitants, ce sont les régions **Normandie** et **Bourgogne-Franche-Comté** qui ont reçu le plus de financement.

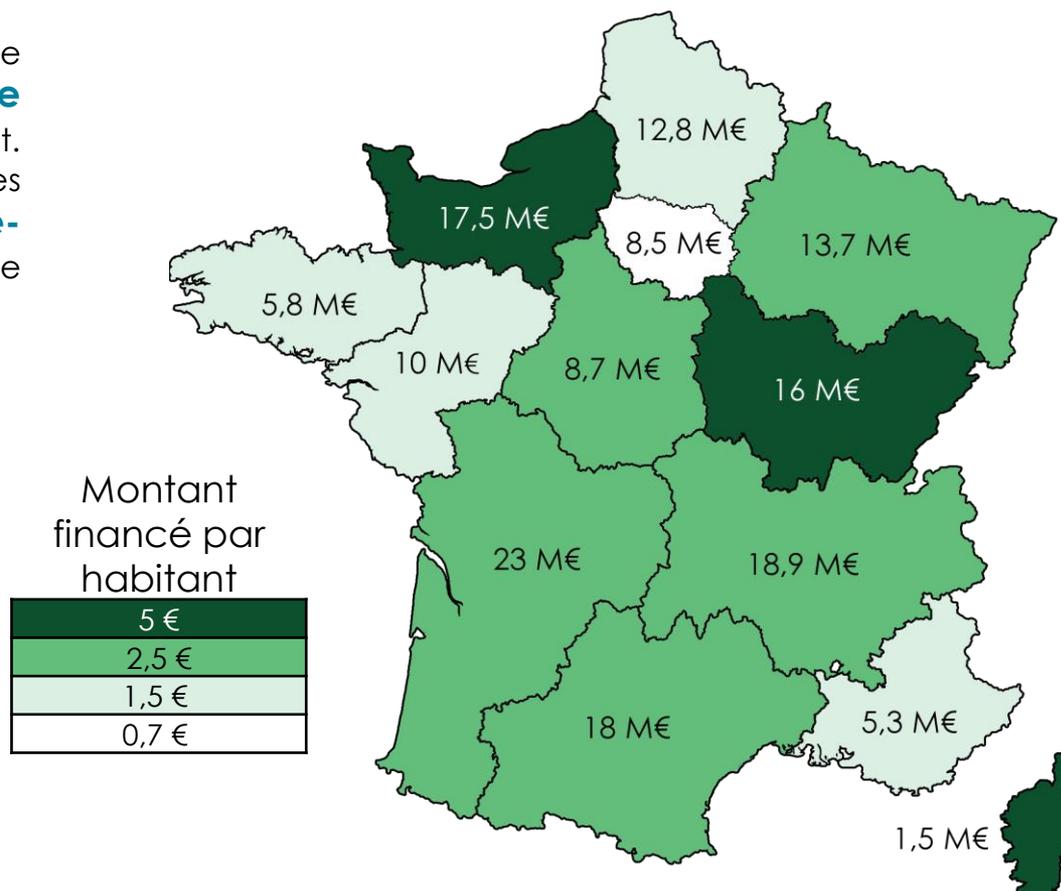
Montant total des actions financées :

164 M€

Montant moyen financé par habitant :

2,5 €

Montants totaux financés par région

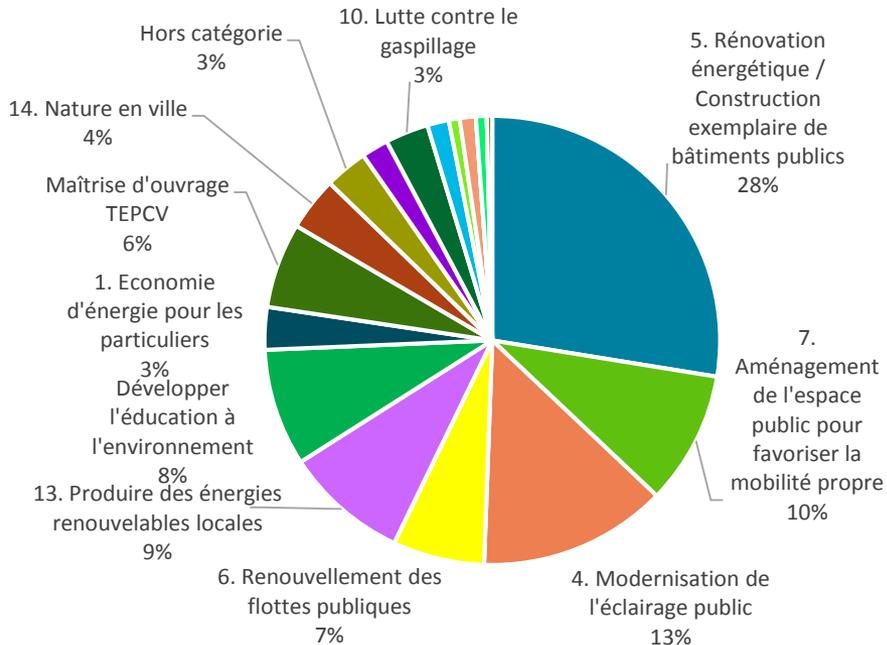


PARTIE 2 : Résultats généraux

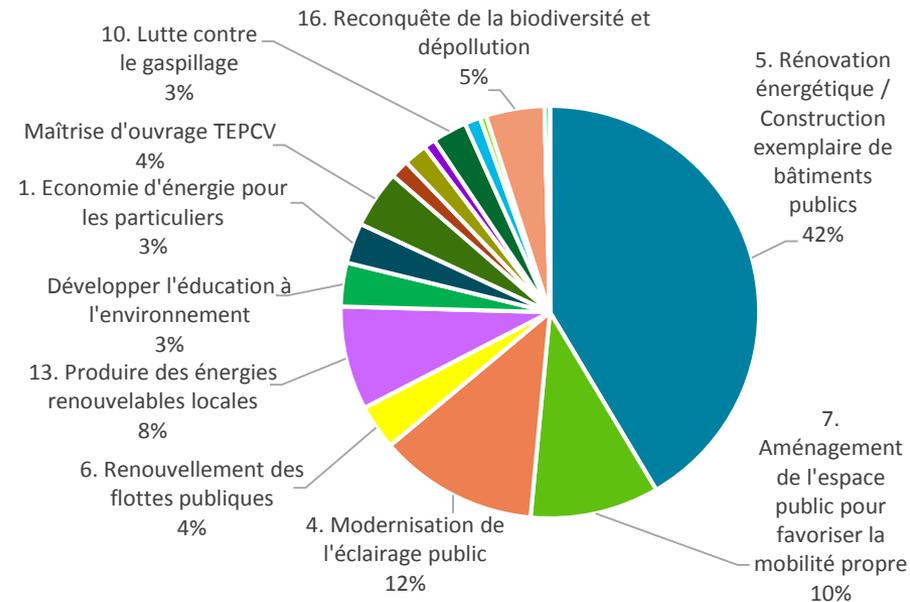
* Voir page suivante

Les TEPOS* moteurs des TEPCV ?

Nombre d'actions



Répartition des montants financés



Nombre de TEPOS lauréats TEPCV :

38 / 45

Nombre d'actions :

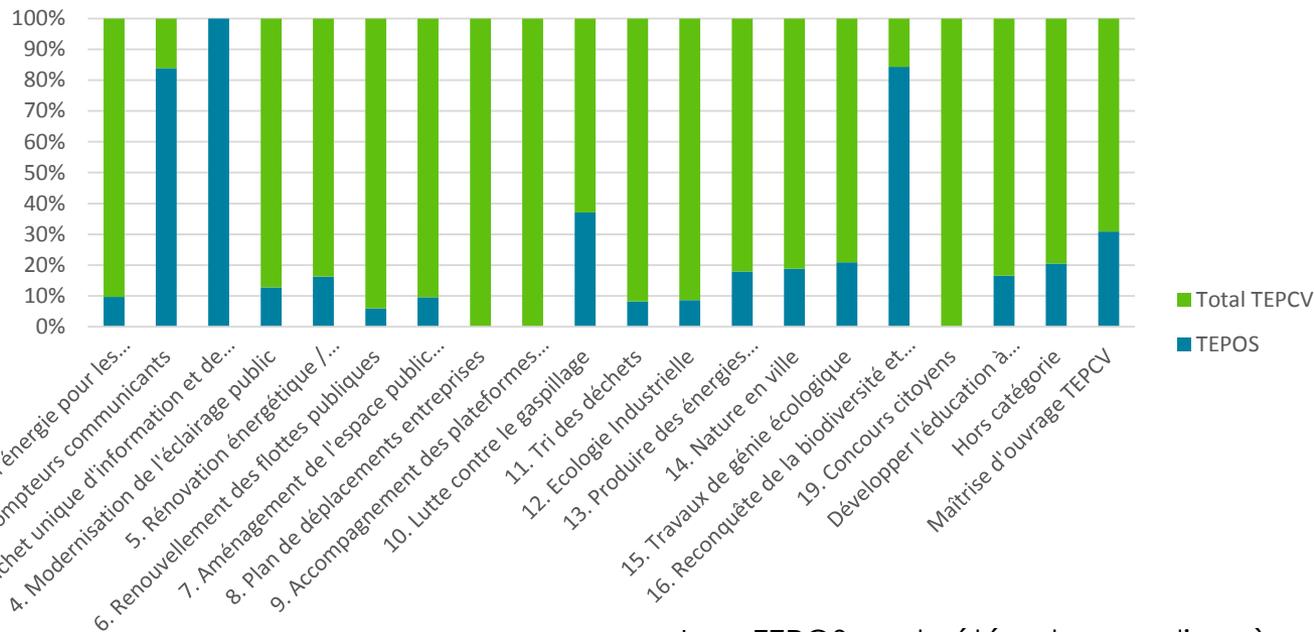
261

15 % des actions subventionnées sont réalisées par des territoires labélisés TEPOS (Territoires à Energie POSitive). Malgré une prédominance toujours importante de l'axe 5, le nombre d'actions (34%) et la répartition des montants financés (25% contre 18% dans le cas général) en dehors des 5 axes principaux est plus élevé que la moyenne.

PARTIE 2 : Résultats généraux

Une plus grande diversité dans les actions des TEPOS*

Proportions d'actions menées (en montants financés) en fonction du type de territoire



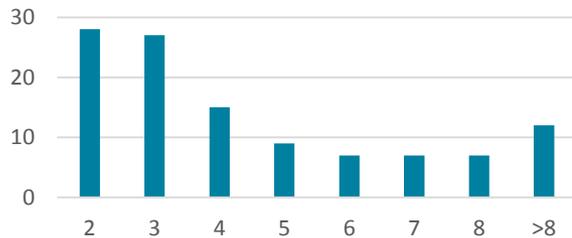
*Un territoire à énergie positive ou TEPOS a pour objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétique, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales. Fondé en 2011 par six territoires pionniers, le Réseau TEPOS (www.tepos.fr) rassemble des acteurs engagés en faveur de la transition énergétique dans les territoires. Le CLER, Réseau pour la transition énergétique, porte le projet et anime le réseau TEPOS au niveau national.

Les TEPOS ont été plus enclins à proposer des actions plus diversifiées, notamment autour de la **biodiversité**. Ces territoires ont également plus régulièrement proposé des actions de **maîtrise d'ouvrage** (1 territoire TEPOS sur 3) contre 1/20 pour les territoires non TEPOS.

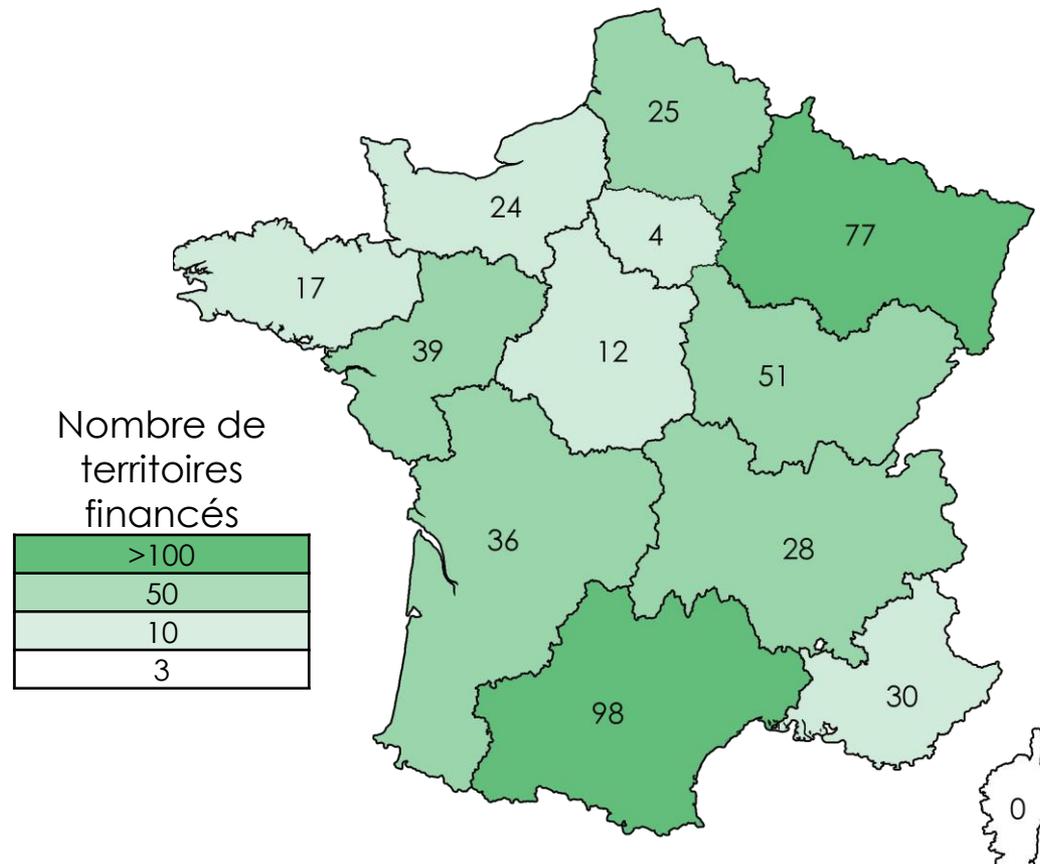
Montants financés pour les TEPOS :
24 M€ soit **15%** du total

792 collectivités bénéficiaires

L'appel à projet TEPCV donne la possibilité à un territoire lauréat de passer une convention cadre et des conventions particulières avec différents porteurs de projets. 112 territoires sont ainsi concernés par des conventions filles, dont 12 avec plus de 8 porteurs de projets.



Nombre de conventions filles par région



Nombre de conventions filles :

447

Nombre total de Collectivités financées :

792



PARTIE 3 : Typologie des actions financées

Les 1737 actions mises en œuvre font apparaître deux types d'actions : les actions répandues sur tous les territoires lauréats et les démarches innovantes à l'initiative de certains territoires.



Domaine d'action 1 : Réduire la consommation d'énergie

Axe prioritaire

Actions répandues

Projets innovants

1. Economie d'énergie pour les particuliers

- Diagnostic thermique chez l'habitant
- Aide à la rénovation de l'habitat privé
- Lutte contre la précarité énergétique
- Formation des artisans à l'éco-construction, Accompagnement à la labélisation RGE

- Financement du surcoût de travaux lié à l'atteinte d'une ambition BBC par rapport à un même scénario ne respectant pas les obligations liées à la réglementation thermique
- Fonds local de financement pour un éclairage performant des locaux commerciaux et artisanaux
- Aide pour mettre en œuvre 45 chantiers-école de rénovation énergétique chez les particuliers et mobiliser 15 groupements d'entreprises



AGGLO ROANNE



2. Compteurs communicants

- Etude sur un potentiel smart grid sur le territoire
- Achat de compteurs intelligents

3. Guichet unique d'information et de conseil sur la rénovation énergétique

- Mise en place d'un service d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie et d'intervention contre la précarité énergétique

4. Modernisation de l'éclairage public

- Requalification de l'éclairage public (LED, horloges astronomiques...)
- Etude sur l'optimisation de l'éclairage public

- Mise en place d'un plan lumière



5. Rénovation énergétique / Construction exemplaire de bâtiments publics

- Financement de travaux de rénovation (BBC) du patrimoine collectif
- Financement de constructions exemplaires (BEPOS...)
- Financement d'audits énergétiques sur le patrimoine public

- Sobriété énergétique du parc social : Monitoring, suivi des consommations et accompagnement





Domaine d'action 2 : Diminuer les émissions de GES et les pollutions liées aux transports

Axe prioritaire	Actions répandues	Projets innovants
6. Renouvellement des flottes publiques	<ul style="list-style-type: none"> Achats de vélos à assistance électrique pour le personnel Achats de bus électriques pour le public Achats de véhicules électriques pour le personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Développer une maîtrise et un suivi de la flotte de véhicule
7. Aménagement de l'espace public pour favoriser la mobilité propre	<ul style="list-style-type: none"> Promotion et financement du covoiturage (parkings, voies réservées...etc) Aménagement de pistes cyclables Financement de transports publics Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques Subventions aux mobilités douces pour les citoyens (achats de vélos électriques...) Financement d'études sur la mobilité sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Etude de faisabilité d'un centre de télétravail / visio conférence Installation d'une station de recharge pour véhicule à hydrogène Réalisation d'une étude de programmation pour la création de pôles d'échanges multimodaux à la gare ferroviaire et routière
8. Plan de déplacements entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de PDE 	
9. Accompagnement des plateformes portuaires et aéroportuaires	<ul style="list-style-type: none"> Etude pour la mise en place de navettes fluviales 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement permettant la mobilisation de cofinancement réalisation d'aménagements thalasso-thermiques dans les entreprises du port





Domaine d'action 3 : Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets

Axe prioritaire

Actions répandues

Projets innovants

10. Lutte contre le gaspillage

- Actions de communication
- Achat de matériel pour la collectivité (composteurs, bacs de tri...)
- Distribution de matériel pour le public (cabas, composteurs...)

- Déployer un programme de développement du compostage individuel et partagé
- Achat de bacs pucés pour l'habitat individuel dans le cadre de la mise en place de la redevance, afin de réduire la production d'ordures ménagères
- Diffusion de kits poules / poulaillers



11. Tri des déchets

- Installation de points de collecte dans l'espace public
- Actions de sensibilisation

- Former, parmi les élus et agents du syndicat de futurs maîtres et/ou guides composteurs



12. Ecologie Industrielle

- Conduire des études en faveur du développement de l'économie circulaire sur le territoire
- Schéma stratégique de déploiement d'une économie circulaire
- Financement de récupérateurs d'eau

- Concours "e-nergie et e-novation" : concours à la création d'entreprises de la transition énergétique et écologique
- Mobiliser les entreprises autour d'une zone d'activités exemplaire pour la transition énergétique



PARTIE 3 : Typologie des actions financées



Domaine d'action 4 : Produire des énergies renouvelables locales

Axe prioritaire

Actions répandues

Projets innovants

13. Produire des énergies renouvelables locales

- Financement d'études de faisabilité / potentiel ENR sur le territoire
- Financement de projets de production d'ENR (biomasse, PV...)
- Etude juridique, technique et organisationnelle pour la création d'une structure locale publique-privée d'investissement dans les énergies renouvelables

- Développement d'une filière hydrogène / Acquisition d'une station de production d'hydrogène

- Animation et études pour la mise en place de centrales photovoltaïques villageoises

- Etude de potentiel et étude technico-économique pour le développement de la micro-méthanisation





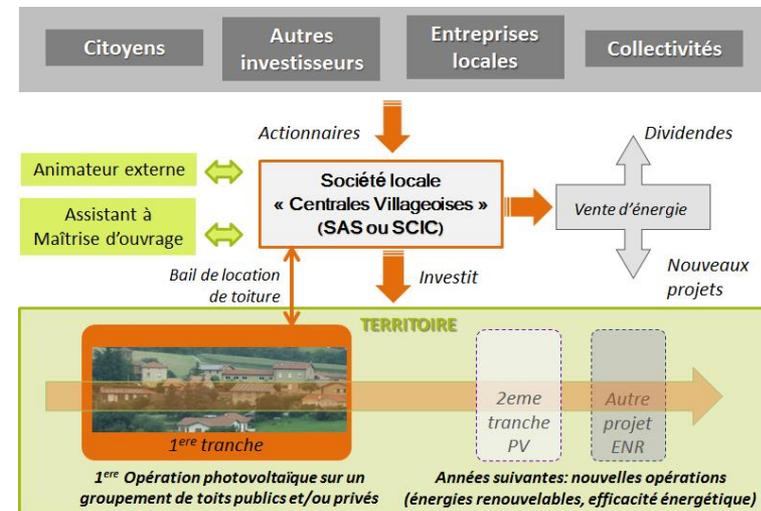
Zoom sur la mise en place de centrales photovoltaïques villageoises

Proposé dans le cadre de l'appel à projet par la communauté de communes des Crêtes préardennaises, les Centrales villageoises sont issues d'une expérimentation menée dans les Parcs naturels régionaux de la Région Rhône-Alpes.

Le concept consiste à développer les énergies renouvelables sur un territoire en y associant citoyens, entreprises et collectivités au travers de sociétés locales.

Ces Centrales villageoises visent à créer du développement local autour des nouvelles énergies avec une véritable appropriation citoyenne des enjeux énergétiques.

Rhônealpiénergie-Environnement a accompagné les projets pilotes afin de développer un modèle reproductible dans les territoires ruraux. Aujourd'hui, une vingtaine de territoires se sont lancés dans la mise en place de centrales villageoises. Les 6 premiers territoires ont mis en service 48 installations photovoltaïques pour une puissance installée de 420 kWc.



Ressources : <http://www.centralesvillageoises.fr/>



Domaine d'action 5 : Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable

Axe prioritaire

Actions répandues

Projets innovants

14. Nature en ville

- Création de potagers pédagogiques
- Mise en œuvre du zéro phyto

- Création d'un verger-potager « zéro pesticide » entretenu par un chantier d'insertion et développement d'un circuit de vente directe



- Mise en place d'une couveuse d'activités maraîchères - aménagement et bâtiments



Commune de Fontenoy le Château

- Participation citoyenne et transfert d'expériences : concours citoyens, jardins alternatifs sans pesticides, éducation à l'alimentation amont/aval, mise en place d'une éco-école, participation au transfert d'expérience de la démarche globale



15. Travaux de génie écologique

- Restauration de continuités écologiques
- Aménagement de zones humides
- Inventaires écologiques

- Réflexion structurelle d'une filière bois



16. Reconquête de la biodiversité et dépollution

- Financement de travaux de dépollution
- Acquisition de zones naturelles (massifs forestiers, zones humides...)

Zoom sur l'implication citoyenne

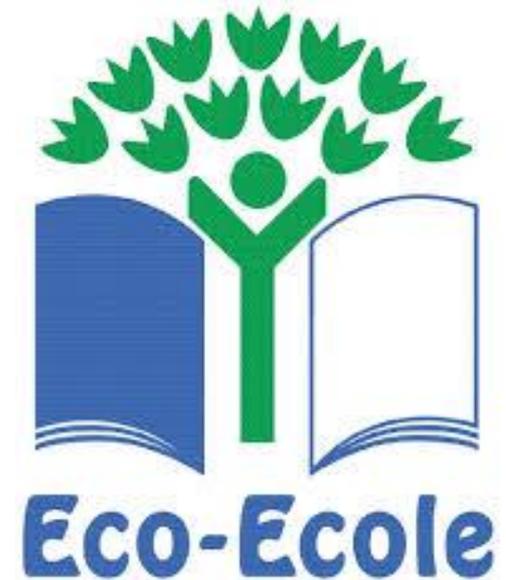


La commune de Muttersholz a axé sa réponse sur la volonté d'impliquer les citoyens.

Les actions phares de ce programme sont :

- La mise en place d'un concours citoyen autour des jardins alternatifs sans pesticide
- Le changement des pratiques en terme d'alimentation via la mise en place de programmes dans les cantines scolaires favorisant les circuits courts, l'alimentation biologique, les repas végétariens et luttant contre les gaspillages alimentaires.
- La mise en place d'une éco-école.

L'éco-école est un projet en pleine expansion qui permet d'aider les élèves à mieux comprendre le monde qui les entoure et à acquérir les compétences pour y participer et s'y épanouir. Chaque établissement travaille un des 7 thèmes suivant : Alimentation, Biodiversité, Déchets, Eau, Energie, Santé et Solidarités.





Domaine d'action 6 : Développer l'éducation à l'environnement

Axe prioritaire	Actions répandues	Projets innovants
18. Services civiques		
19. Concours citoyens	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de défi "Familles à énergies positives" 	
20. Financement participatif		
Développer l'éducation à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Actions pédagogiques en matière d'éducation à l'écologie et aux questions énergétiques et climatiques Financement d'événements de mobilisation autour des questions écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un tableau de bord de l'énergie (consommation, production) du territoire et des émissions de GES, accessible à tous par internet et affiché en permanence dans le hall du siège de la communauté de commune
Hors catégorie	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif d'appui financier à l'innovation verte dans les entreprises Approvisionnement bio dans la restauration collective Création d'une cuisine centrale Développement des circuits courts Thermographie aérienne du territoire Aménagement d'espaces de maraichage 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un marché d'intérêt local Organiser et structurer la filière des produits alimentaires locaux
Maîtrise d'ouvrage TEPCV	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser la population sur les opportunités du TEPCV Emploi d'un chargé de mission TEPCV pour coordonner la démarche territoriale Etude de faisabilité pour le développement d'une filière locale Mobilisation des acteurs du territoire 	



PARTIE 4 : Les régions françaises à la loupe



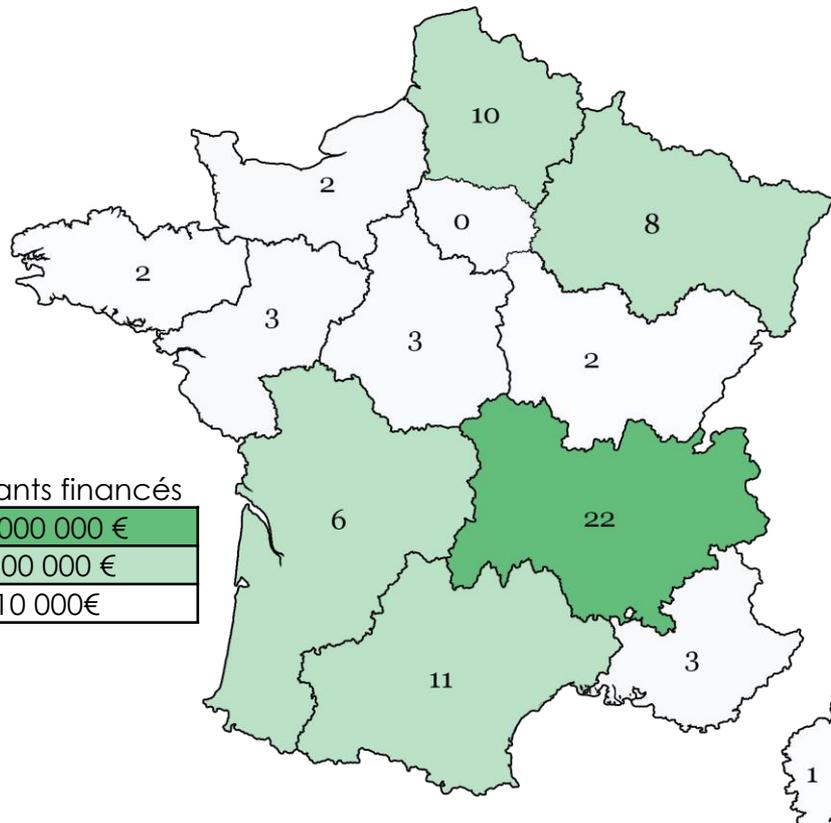
L'analyse des projets territoriaux sélectionnés par les différentes DREAL dans le cadre de l'appel à projet TEPCV permet d'identifier les axes privilégiés par chacune des régions françaises. Nous présentons ces résultats dans les pages qui suivent pour les axes qui ont mobilisé le plus de financements (par ordre décroissant). Un focus sur chaque région est présenté en annexe.



Axe 1. Economies d'énergie pour les particuliers

Nombre d'actions financées par région

C'est en région **Auvergne-Rhône-Alpes** que le plus de subventions ont été accordées pour des actions d'économies d'énergie pour des particuliers, via notamment le financement de fonds locaux pour la rénovation énergétique de logements.



Nombre d'actions financées en région
Auvergne-Rhône-Alpes :

22/74

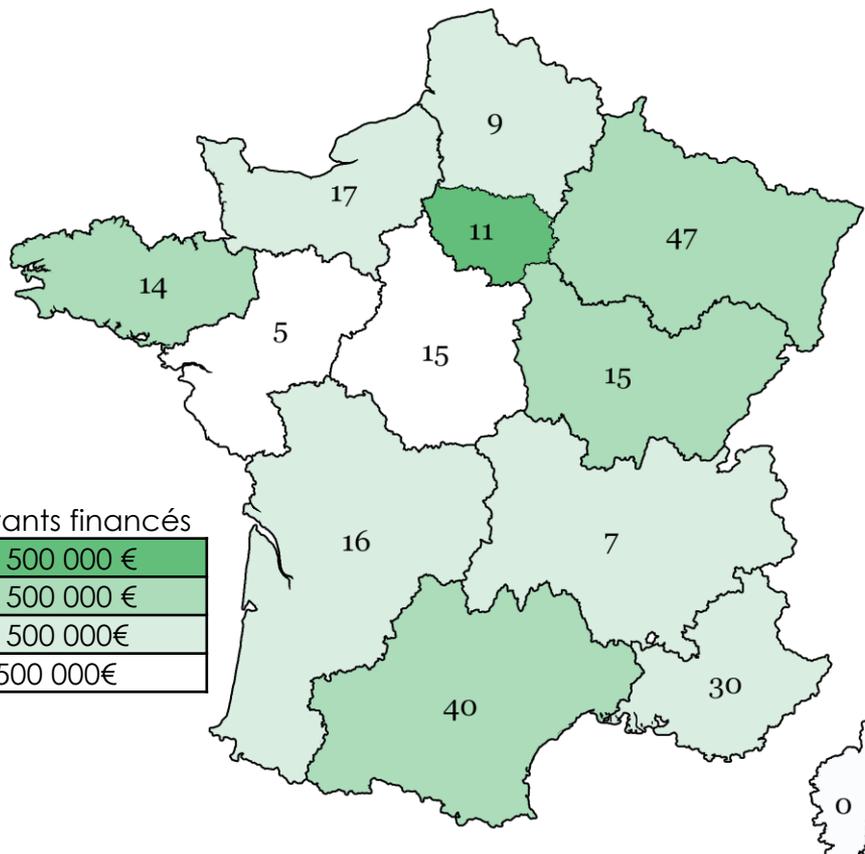
Montant des actions financées en région
Auvergne-Rhône-Alpes :

4,9 M€ / 7,9 M€



Axe 4. Modernisation de l'éclairage public

Nombre d'actions financées par région



La région **Île-de-France** a mobilisé 1/5 des financements sur cet axe au travers d'un nombre restreint de projets.

Nombre d'actions financées en région
Île-de-France :

11 / 226

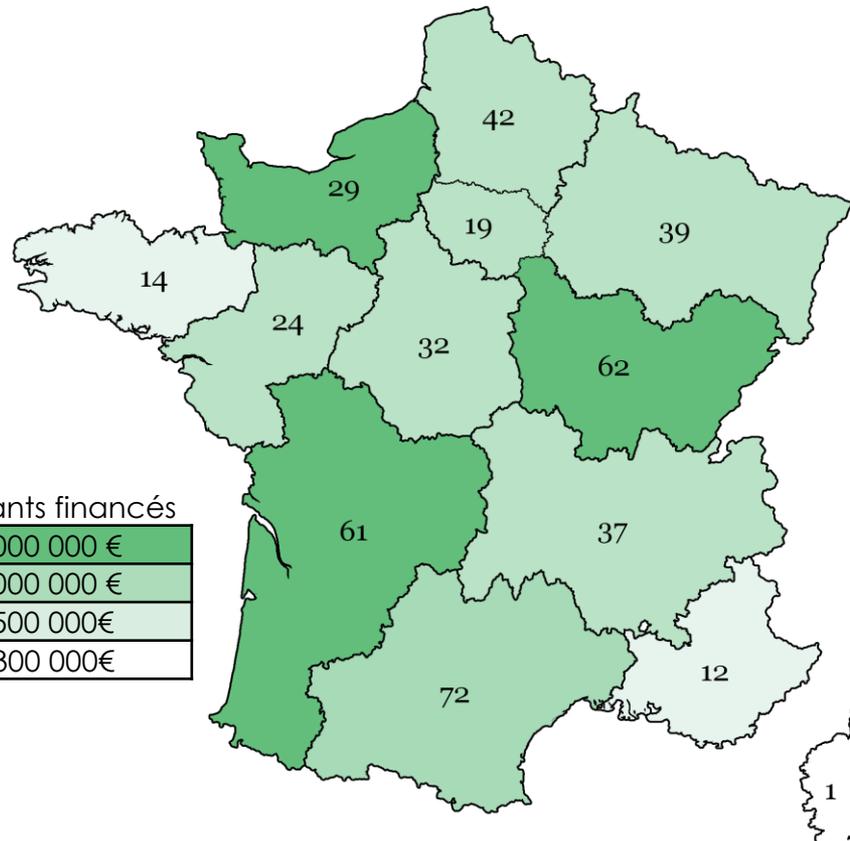
Montant des actions financées en
région Île-de-France :

4,5 M€ / 23 M€



Axe 5. Rénovation énergétique et construction exemplaire pour le patrimoine public

Nombre de actions financées par région



Les régions Normandie, Nouvelle Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté ont mobilisé **plus d'un tiers des financements** sur cet axe.

Nombre d'actions financées en région
Nouvelle Aquitaine :

61/461

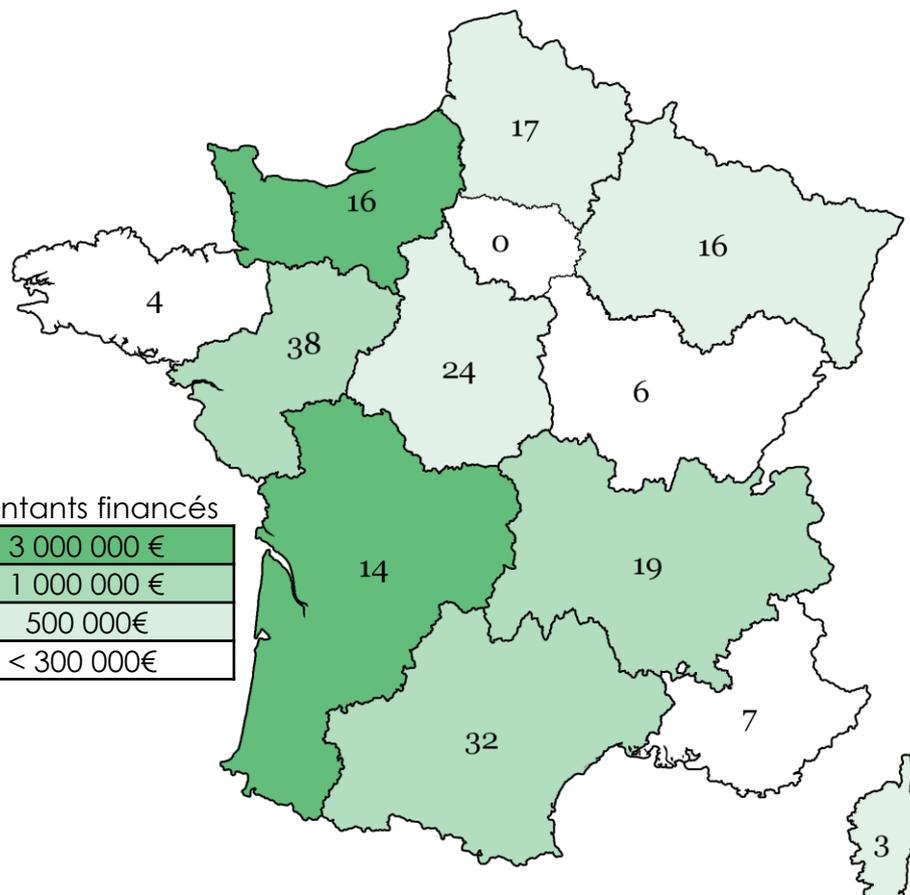
Montant des actions financées en
région Nouvelle Aquitaine :

8,5 M€ / 61 M€



Axe 6. Renouvellement des flottes publiques de véhicules

Nombre d'actions financées par région



La région **Normandie** arrive en tête des montants mobilisés concernant le renouvellement des véhicules publics.

Nombre d'actions financées en région
Normandie :

16/202

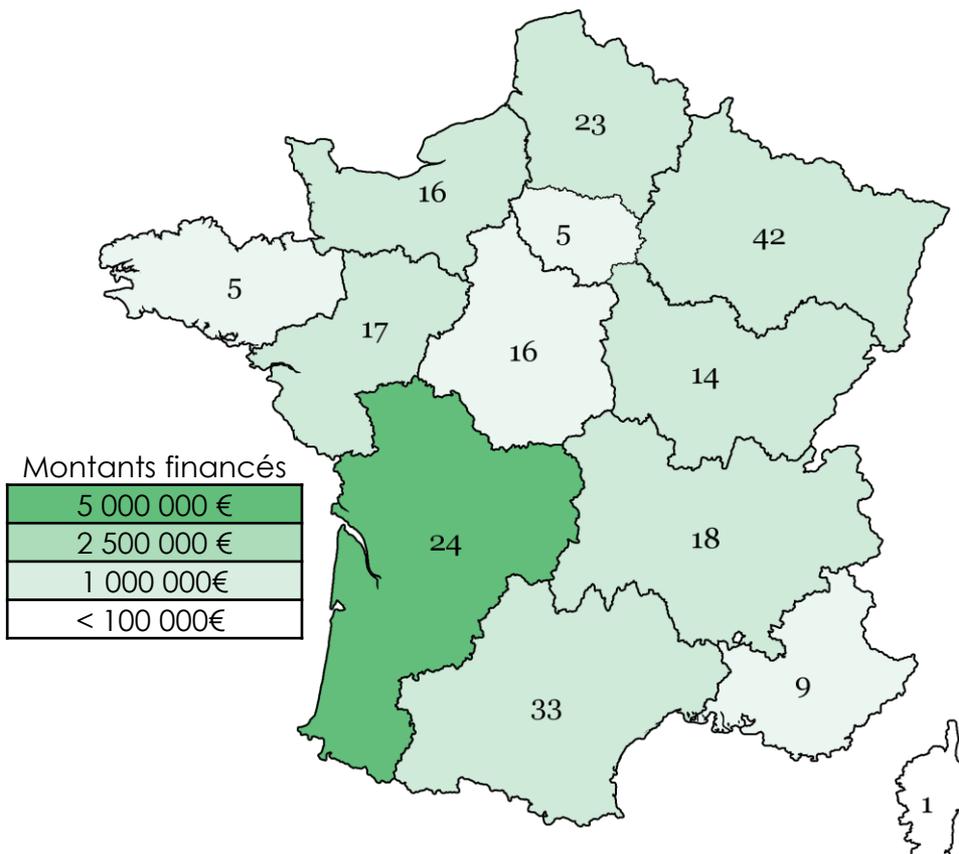
Montant des actions financées en région
Normandie :

3,1 M€ / 14 M€



Axe 7. Aménagement de l'espace public pour favoriser une mobilité propre

Nombre d'actions financées par région



La région **Nouvelle Aquitaine** a mobilisé le plus de financement pour le renouvellement des infrastructures de transport.

Nombre d'actions financées en région
Nouvelle Aquitaine :

24/227

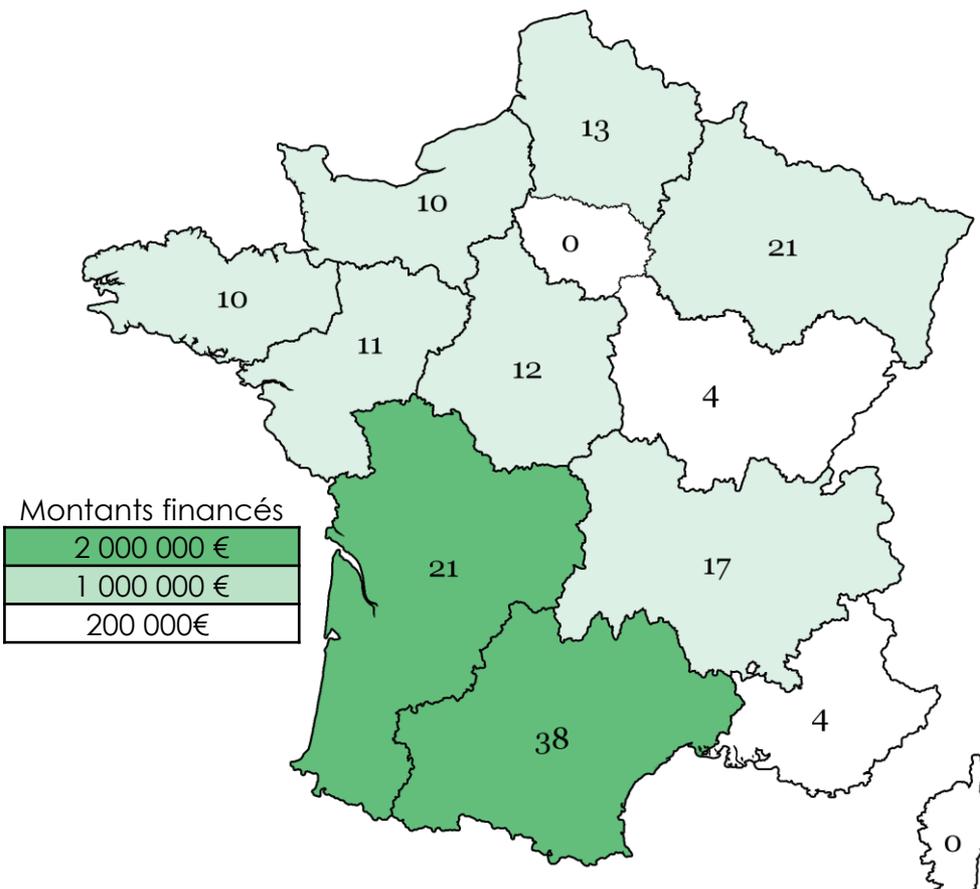
Montant des actions financées en région
Nouvelle Aquitaine :

4,9 M€/25 M€



Axe 13. Produire des énergies renouvelables locales

Nombre d'actions financées par région



Le Sud-Ouest et les régions **Nouvelle Aquitaine** et **Occitanie** ont mobilisé un tiers des financements concernant les énergies renouvelables.

Nombre d'actions financées en région Occitanie :

38/164

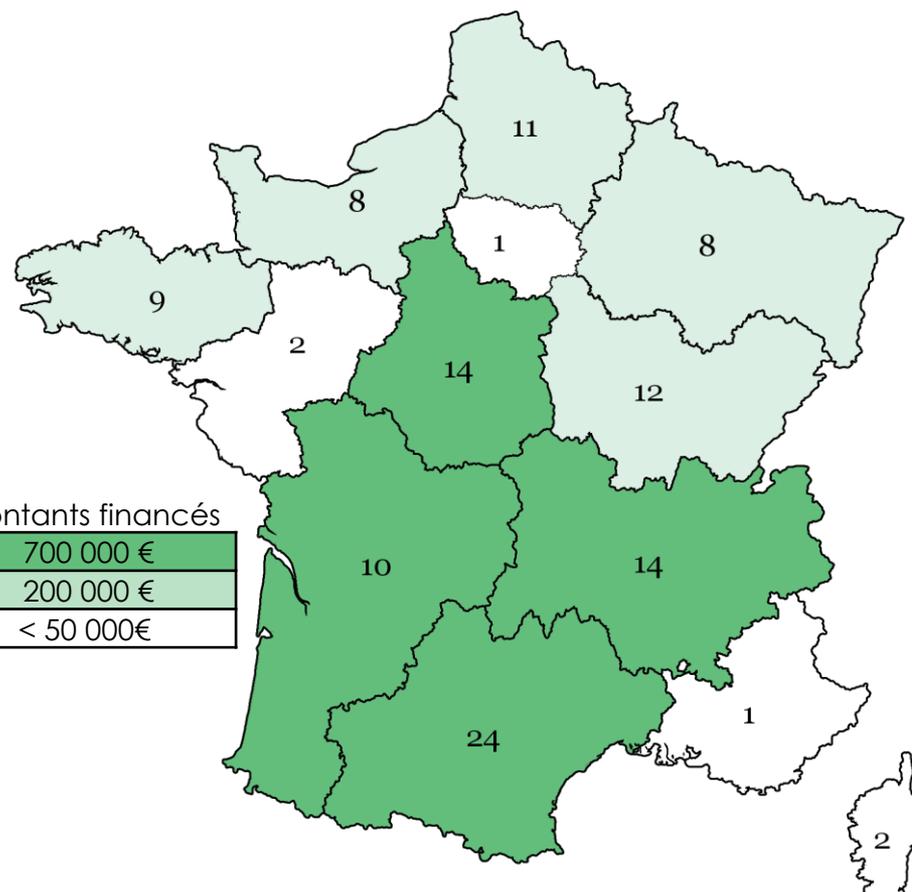
Montant des actions financées en région Occitanie :

2,3 M€ / 11 M€



Hors axes : Développer l'éducation à l'environnement

Nombre d'actions financées par région



En nombre d'actions, **l'Occitanie** arrive en tête sur l'axe de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Les montants financés sont faibles comparativement aux autres axes.

Nombre d'actions financées en région Occitanie :

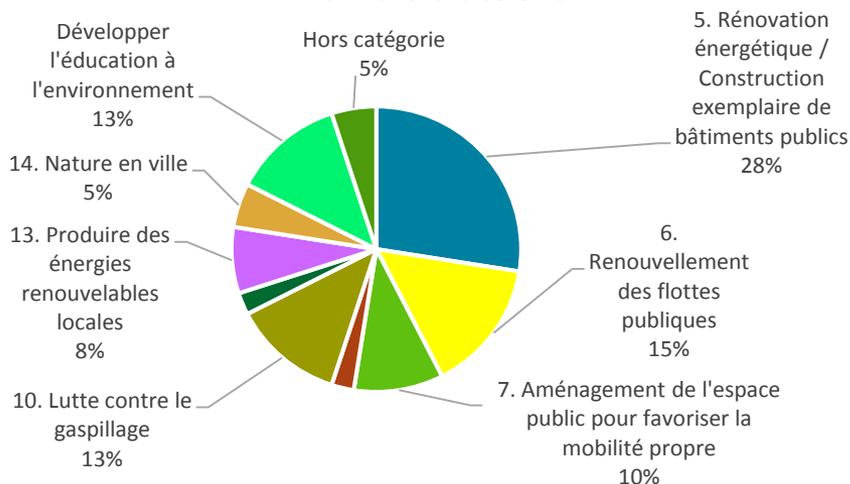
24/74

Montant des actions financées en région Occitanie :

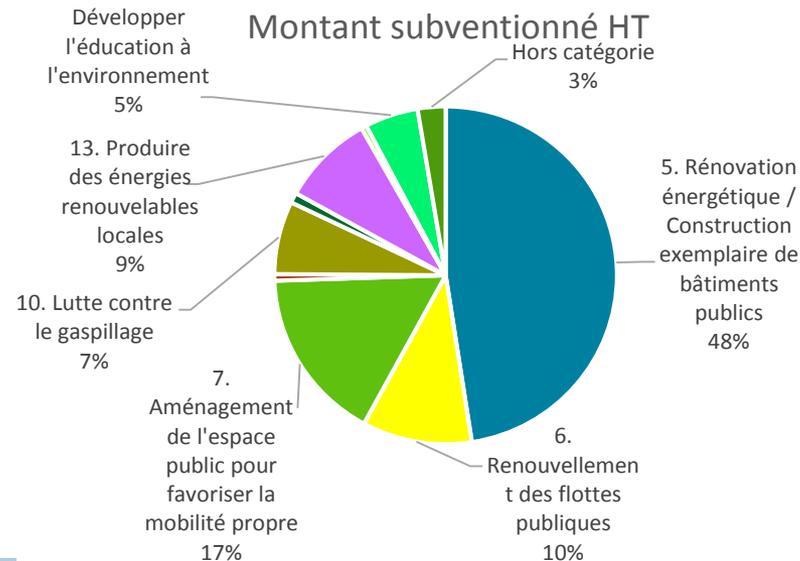
825 k€/5 M€

L'Outre-mer

Nombre d'actions



Montant subventionné HT



Précision des indicateurs choisis* :

2,2/4

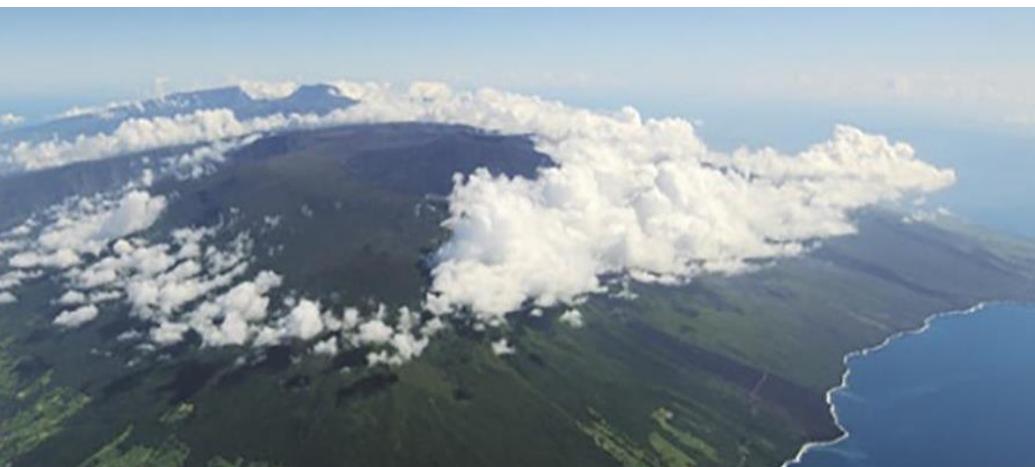
Nombre d'actions financées en Outre-Mer :

40/1737

Montant des actions financées en Outre-Mer :

3,8 M€ / 164 M€

*Voir partie 5



PARTIE 5 : Succès et points d'amélioration

Plusieurs analyses ont d'ores et déjà souligné les points forts du programme TEPCV et certaines perspectives d'amélioration (Voir par exemple le « *Rapport d'enquête au sein du réseau TEPOS sur l'appel à projets TEPCV* » du CLER). L'analyse de B&L Evolution conforte certains points et soulève de nouveaux leviers pour dynamiser la transition énergétique.

Un premier succès prometteur

TEPCV : une première réussite qui souligne l'engagement de l'Etat dans la transition énergétique et le dynamisme de nos territoires



Les 5 principes fédérateurs de l'appel à projet initial

On retiendra de cette étude **les débuts prometteurs** du programme TEPCV.

- L'appel à projet du ministère a joué un rôle de **fédérateur** rassemblant les territoires autour d'une dynamique commune : celle de la transition énergétique pour la croissance verte.
- L'appel à projet a aussi eu un rôle de **catalyseur** important en accélérant et en déclenchant la réalisation d'actions sur les territoires.
- Enfin, l'appel à projet a **renforcé la légitimité** des territoires choisissant de bâtir leur stratégie de développement autour des enjeux de la transition énergétique pour la croissance verte.

Ainsi, **le bilan de l'appel à projet TEPCV est plutôt positif**. Il souligne la nécessité d'une démarche de développement territoriale cohérente entre les différents couches administrative de l'Etat.

Estimation des résultats obtenus

TEPCV en quelques chiffres* :



355 territoires lauréats



1737 actions financées



164 M€ de financement total



Entre **500 et 1000** emplois** directs locaux créés



Entre **4000 et 16000 tCO₂eq/an**** évitées

Selon nos estimations, les 1737 actions analysées devront permettre de créer entre 500 et 1000 emplois locaux* et d'économiser entre 4000 et 16000 tCO₂eq/an*. Ce bilan est évidemment **perfectible** au regard des limites explicitées dans les pages qui suivent. Néanmoins, il souligne déjà **l'engagement** de la France dans la transition énergétique et le **dynamisme** de nos territoires pour répondre aux enjeux de la transition.

* Sur la base des conventions publiées au 15 Septembre 2016

** Sur la base d'estimations à partir de données de l'Ademe et des montants financés

Cadrage et cohérence avec les objectifs

Un manque d'innovation territoriale et de diversité dans les actions financées

Seulement 5 axes ont mobilisé **82%** des financements. Certains axes (biodiversité, gestion des déchets, participation citoyenne...), pourtant au cœur des enjeux de la transition énergétique et écologique, n'ont pas été très sollicités.

Comment l'expliquer ?

- Les **délais proposés** pour construire et évaluer les dossiers de candidature furent très resserrés. Cela s'explique sans doute par un besoin urgent d'exemplarité de la France, organisatrice de la COP21 et par les exigences d'un calendrier gouvernemental contraint.
- D'autre part, **les critères d'éligibilité** du programme TEPCV ont limité les possibilités d'utiliser les enveloppes attribuées pour financer des études préliminaires de cadrage des besoins du territoire, pourtant nécessaires.
- Enfin, d'après le CLER, certains territoires ont également reçu comme consigne de **limiter le nombre d'actions** par territoire.
- Le financement TEPCV a pu être identifié comme un bol d'air financier suite aux baisses de dotations de l'état qui ne poussent pas les territoires à prendre des risques financiers en innovant
- Les récentes réformes territoriales ont redistribué les rôles en matière de gestion énergétique et écologique.

Conséquence

Face à ces contraintes, beaucoup de territoires lauréats ont proposé **des actions déjà planifiées** et votées par les élus. Ces actions ont donc **peu profité de l'effet de levier** de l'appel à projet TEPCV et **ont peu favorisé l'innovation territoriale**. Le cadrage de l'appel à projet a poussé les lauréats à proposer majoritairement **des actions déjà éprouvées** en matière d'investissement dans la transition énergétique (rénovation énergétique, modernisation de l'éclairage public, renouvellement des flottes de véhicules...).

Un manque de vision long terme et systémique de la transition énergétique

La majorité des financements attribués ont été pour des investissements de **patrimoine**. Peu de territoires ont pu profiter du programme pour financer des **études et diagnostics** qui sont pourtant essentiels pour initier une démarche de développement territorial (étude du potentiel ENR, étude des besoins en mobilité...etc).

Nombre d'actions concernant le financement d'une étude d'opportunité sur le territoire :

50/1737

Une absence de stratégie territoriale

Ce manque de capacité de cadrage et de fléchage des investissements a amené les territoires lauréats à financer plusieurs actions **sans concevoir de stratégie territoriale** à proprement parler. Très peu de territoires se sont appuyés sur le financement TEPCV pour étudier l'opportunité de développer de nouvelles filières. Ainsi, l'effet de levier du programme a été fortement limité.

Nombre d'actions concernant l'appui ou l'étude de développement de filières sur le territoire :

12/1737

> Préconisations

- Privilégier les actions à fort effet de levier comme la structuration de filières
- Libérer une part des financements pour des actions prospectives, sans obligation de réalisation immédiate

Un manque de coordination territoriale

Les actions financées manquent souvent de **cohérence** entre elles. L'analyse des conventions passées entre les lauréats et l'Etat fait apparaître que seulement une trentaine de territoires a choisi de dédier un poste de chargé de projet pour piloter la démarche TEPCV sur le territoire.

Nombre de lauréats ayant mobilisé le financement TEPCV pour coordonner leur démarche territoriale via l'embauche d'un chargé de projet :

27/355

La forme et les montants des financements ne sont pas encore adaptés à la transition énergétique

Les montants financés et les délais des actions à proposer, liés au cahier des charges de l'appel à projets, n'ont pas favorisé les **investissements structurels de long terme** nécessaires aux infrastructures de la transition énergétique.

> Préconisations

- Rendre obligatoire la réalisation d'un PCAET pour les territoires postulant à ce type d'appel à projet. En plus de favoriser l'inscription des actions dans une stratégie territoriale, ceci permettrait de garder une cohérence dans la typologie des acteurs bénéficiaires
- Favoriser les démarches communes entre les petits territoires, inscrites en cohérence avec les objectifs régionaux

Indicateur retenus

Une faible importance accordée à l'emploi local...

Peu d'éléments permettent d'analyser les impacts du programme TEPCV en termes de création d'emplois sur les territoires lauréats. Même si beaucoup d'actions mettent en avant une priorisation des ressources locales, peu d'actions sont associées à un indicateur en matière de **création d'emploi**.

Nombre d'actions qui
présentent un indicateur en
termes d'emplois créés

20/1737

...et aux autres retombées « non énergétiques »

Chaque action financée dans le cadre de l'appel à projet est accompagnée d'indicateurs de pilotage. De manière générale, la majorité des indicateurs affichés ne concerne que l'énergie (kWh économisés) ou le climat (tCO2eq évitées par an). Très peu d'indicateurs concernent **les autres piliers de la croissance verte** (biodiversité, déchets, participation citoyenne...).

> Préconisations

- Mettre en place des comités de suivi citoyens, au sein des TEPCV, pour favoriser l'engagement de tous
- Réaliser un bilan par action (mise en œuvre, coûts, effet de levier, répliquabilité, résultats obtenus...) pour déceler les actions qui fonctionnent et qui sont pertinentes à démultiplier en masse sur les territoires. Les TEPCV doivent être des laboratoires d'innovation territoriale.

Indicateurs retenus

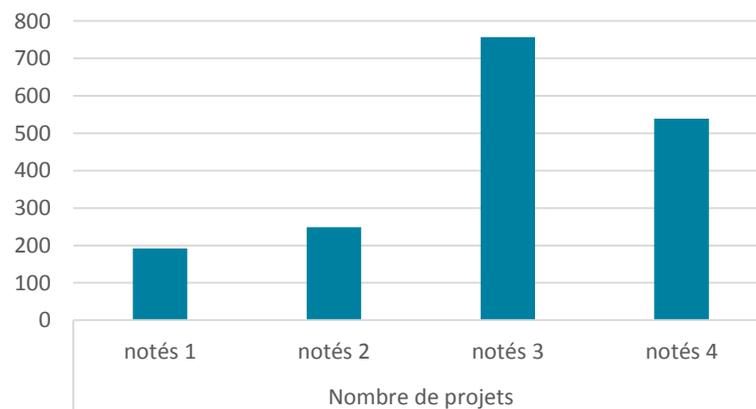
Analyse de la pertinence des indicateurs de pilotage

B&L évolution a attribué une note sur 4 à chaque action financée vis-à-vis des indicateurs retenus pour établir son éligibilité au programme TEPCV et assurer son pilotage.

- Note de 1/4 : Absence d'indicateurs
- Note de 2/4 : Objectif qualitatif (exemple : économies d'énergie)
- Note de 3/4 : Objectif quantitatif associé à une unité adéquate (exemple : économie d'énergie en kWh) sans donnée précise
- Note de 4/4 : Objectif quantitatif associé à un indicateur précis accompagné d'une donnée concrète (par exemple : économiser 45 kWh/an/m²)

Résultats : un manque de précision en termes d'objectifs attendus

- Le plus grand nombre d'indicateurs (757) a reçu **une note de 3** correspondant à un objectif non chiffré mais accompagné d'une unité
- Près de **450 actions** ne sont pas accompagnées d'un indicateur qui inclut a minima le suivi d'une donnée pertinente
- Seulement **539 actions** présentent des indicateurs complets et un objectif concret



Diversité des actions

De nombreuses actions en dehors du cadre de l'appel à projet

De nombreuses actions analysées **ne rentraient pas dans les axes prioritaires** proposés par l'appel à projet. Nous avons dû, pour notre analyse, créer 3 catégories supplémentaires :

- Développer l'éducation à l'environnement **(121 actions)**
- Maîtrise d'ouvrage TEPCV **(55 actions)**
- Hors catégorie **(45 actions)**

Pourtant, ces catégories regroupent souvent les actions **qui créent le plus de cohérence** dans la démarche territoriale. C'est donc un **point positif** qu'elles aient pu émerger. Cependant, cela a pu créer de la disparité entre des territoires qui se sont donné la liberté de proposer ces actions et d'autres qui ont pu se concentrer uniquement sur les axes prioritaires définis par l'appel à projet.

Des écarts entre les régions importants

S'il est intéressant d'avoir des particularités régionales, l'importance des écarts constatés dans l'appropriation d'un axe ou d'un type d'actions par les régions révèle sans doute aussi **d'une disparité dans l'accompagnement** proposé par les DREAL.

La **rapidité de la mise en place** de l'appel à projet n'a peut-être pas permis de bâtir le socle de compétences communes nécessaires, tant en terme d'appropriation du projet que de capacité à apporter un soutien technique et pratique aux territoires.

> Préconisations

- Prendre un temps de cadrage plus important entre tous les acteurs de l'appel à projet, afin de pouvoir délivrer une information cohérente entre les régions et un appui technique aux porteurs de projets

Financement et effet de levier

Un taux de financement trop important pour le type d'action financée

Des **taux de financement public supérieurs à 60%** par action ne sont pas souhaitables pour le type d'actions proposées (réhabilitation thermique, modernisation de l'éclairage public...). Pour que la France s'engage dans une véritable transition écologique, ce type d'actions **éprouvées et financièrement rentables** doit trouver des moyens de financement majoritairement **privés**. Ici, l'intervention de l'Etat n'a fait que réduire le temps de retour sur investissement des actions financées. Le financement public doit se concentrer sur d'autres actions plus **innovantes** (comme la structuration de filières locales) ou des actions qui présentent **un taux de retour sur investissement financier très faible** voire nul (diagnostics territoriaux, reconquête de la biodiversité...). Ces actions présentent, par ailleurs, d'autres retours sur **investissement non financiers** (biodiversité, bien être, mixité sociale...) qui ne sont aujourd'hui pas évalués par les acteurs privés comme des critères de fléchage de l'investissement mais qui justifie l'intervention de l'Etat.

Un effet de levier faible qui pourrait être démultiplié

Finalement, il apparaît que **l'effet de levier** de l'appel à projet « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » est **faible** et pourrait être amélioré. Les règles de l'appel à projet et la typologie des actions proposées auront favorisé le financement d'actions qui auraient, sans doute, pu être enclenchées **sans l'aide de l'Etat**. Les résultats obtenus en termes d'emplois créés et de réduction des émissions de GES ne sont pour l'instant **pas à la hauteur des enjeux** de la transition énergétique. L'appel à projet constitue néanmoins une expérience intéressante qui a pu montrer la dynamique territoriale à l'œuvre pour la transition énergétique. Si nous nous permettons d'avoir un regard critique sur l'appel à projet, c'est que nous sommes convaincus que **la dynamique qu'il initie est bonne** et qu'avec quelques améliorations **il pourrait avoir un effet démultiplié**, tant au regard des enjeux de la transition écologique qu'en termes de création de filières et d'emplois locaux.

80 nouveaux lauréats en novembre 2016

Une nouvelle vague de lauréats mieux préparés ?

Une nouvelle vague de lauréats a été récompensée en novembre 2016. 2 ans après le lancement de l'appel à projet TEPCV, ces nouveaux lauréats ont pu bénéficier des premiers retours d'expérience et d'un temps de préparation plus important. Si nous n'avons pas pu analyser les conventions passées dans cette étude, faute de disponibilité, une analyse fine de ces territoires serait intéressante pour constater les évolutions des actions proposées.

L'exemple de Bohain-en-Vermandois

Pour la commune de Bohain-en-Vermandois, devenir Territoire à énergie positive pour la croissance verte constitue le projet phare d'un projet global de développement économique, territorial et social. Il s'agit d'un projet de sortie de crise dans laquelle la commune est plongée depuis 40 ans.



Ainsi, Bohain-en-Vermandois propose un projet en 5 grandes actions visant à :

- Informer, communiquer, échanger pour impliquer l'ensemble de la population locale dans les actions TEPCV, favoriser la culture de l'échange via une plateforme numérique et développer un sentiment de fierté
- Favoriser le développement de circuits courts passant notamment par l'acquisition d'un local partagé de transformation alimentaire et la mise en place de différents points de ventes
- Développer une plus grande sobriété énergétique et une meilleure utilisation des ressources naturelles locales, avec l'embauche d'un animateur dédié à l'énergie et différentes études de préfiguration
- Bouger « doux et partagé », en installant une aire de co-voiturage végétalisée et en utilisant le cheval de trait pour la collecte des déchets
- Faire monter en compétences les acteurs locaux par la création d'un club d'entrepreneurs à énergie positive et la création d'un fablab industriel.



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Conclusion et perspectives

On retiendra de cette étude **les débuts prometteurs** du programme TEPCV. L'appel à projet du Ministère a fait écho au dynamisme de la transition **déjà en œuvre** sur les territoires. L'analyse par région a montré que **certaines régions ont, semble t-il, davantage profité** des retombées de l'appel à projet (Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie...) que d'autres (Bretagne, Île-de-France...).

Heureusement, la transition énergétique ne doit pas s'interpréter à travers le seul filtre de cet appel à projet et peut s'appuyer sur d'autres démarches en place sur l'ensemble des territoires (comme les PCAET, Agenda 21, Objectifs de Développement Durable).

Néanmoins, **on regrettera que l'effet de levier** lié aux 164 M€ de financement public analysés dans le cadre de cette étude **n'ait pas été aussi important** en termes d'innovation, de création d'emploi local et de création/consolidation de démarches territoriales structurantes pour répondre aux enjeux de la transition écologique.

Cette étude a fait apparaître qu'en dépit de la diversité des axes proposés par l'appel à projet initial, **une grande partie des financements** ont été attribués **à la rénovation du patrimoine collectif**. Peu de retombées autres qu'énergétiques et climatiques sont à attendre. **La protection de la biodiversité, la participation citoyenne et la question des déchets semblent être les principaux absents de l'appel à projet TEPCV.**



Aujourd'hui, l'appel à projet TEPCV semble essentiellement se résumer à un **effet d'aubaine** pour des territoires déjà portés sur la question énergétique et qui trouvent là une source bienvenue de financements d'actions bien souvent déjà votées.

Il a le mérite de **rendre audible la transition énergétique des territoires**, tant d'un point de vue global avec les moyens mis en place par l'Etat qu'au niveau local en accélérant la réalisation d'actions.

Si des retombées sont à prévoir en termes de réductions des consommations d'énergies et des émissions de GES, directement liées aux actions subventionnées dans le cadre de cet appel à projet, il sera plus difficile d'y déceler le vecteur structurant des démarches locales de transition énergétique et écologique.

Au vu des premiers résultats de cet appel à projet, un accent particulier devrait maintenant être mis pour **permettre un meilleur cadrage de la cohérence territoriale et favoriser la mise en place d'actions innovantes**. Pour cela, il faudrait :

- Favoriser la réalisation **d'études préliminaires** de cadrage des besoins du territoire
- Appuyer le financement d'une **maîtrise d'ouvrage structurée**
- **Développer la mise en réseau** des acteurs de la transition énergétiques sur les territoires et entre les territoires
- Renforcer la capacité d'innover des territoires et **se faire caisse de résonance** pour en démultiplier l'essaimage
- Valoriser les actions et les territoires par la mise en place d'une plateforme dédiée
- Apporter un appui technique ou favoriser le dialogue avec des experts pour **accroître le potentiel effet de levier** des actions financées.

Conclusion et perspectives

L'appel à projet TEPCV avait un potentiel certain et a le mérite de rendre audible la transition énergétique des territoires. La manière dont il a été mené jusqu'à présent n'a cependant pas complètement permis de transformer l'essai.

Les territoires ont quant à eux fait ce qu'ils ont pu en fonction de leurs contraintes et de celles apportées par l'appel à projet. Si certains ont réussi à mettre en œuvre des projets innovants – validant ainsi l'effet de levier de l'appel à projet – beaucoup ont surtout profité d'un effet d'aubaine, mettant en avant ses limites.

Une véritable dynamique de transition énergétique se met en place sur les territoires. Celle-ci doit être soutenue par ce genre d'initiative, moyennant quelques ajustements pour en démultiplier l'effet de levier.



Conclusion et perspectives

Cette première étude ouvre plusieurs perspectives pour analyser plus en profondeur les impacts de l'appel à projet TEPCV sur le dynamisme des territoires en matière de transition écologique.

A ce stade, plusieurs axes nous paraissent prioritaires :

- Interroger les élus/porteurs pour recueillir leur vision des opportunités et des freins liés au programme TEPCV
- Etudier la complémentarité du TEPCV avec les actions locales déjà en cours (PCAET, PLU, SCOT, TVB...)
- Etudier l'effet de levier du financement TEPCV (création de filières locales, innovation...)
- Affiner les résultats obtenus en termes de réduction de CO2 et d'emploi local

Ces différents points permettront de renforcer le mouvement de transition d'ores et déjà observable et d'aligner les moyens mis en œuvres avec les exigences des enjeux de la transition écologique.

Annexes



Nous travaillons sur des annexes par région ou par territoire, si vous êtes intéressé, contactez-nous ! (charles-adrien@bl-evolution.com)

Contactons-nous !



B&L évolution est le premier social business d'expertise et de conseil engagé pour le développement soutenable des acteurs économiques et des territoires.

Notre équipe dynamique est convaincue que les démarches RSE, Énergie, Biodiversité sont une clé pour leur développement économique et social.

Depuis plus de 5 ans, nous travaillons à faire progresser les entreprises et les collectivités qui ont l'ambition de développer leur stratégie et leur politique d'innovation d'une manière concrète et durable.

Nos domaines d'actions pour les territoires sont les suivants :

- Définition et mise en place de Plans Climat Air Energie Territoriaux
- Identification des enjeux et opportunités de développement des territoires liés à la transition écologique, aux Agenda 21 et aux ODD
- Accompagnement des démarches énergie, climat, biodiversité et analyse des enjeux stratégiques pour les acteurs économiques & les services écosystémiques
- Accompagnement à la concertation



Charles Adrien LOUIS

Co-fondateur B&L évolution

charles-adrien@bl-evolution.com

+33 7 62 56 25 89

82 Avenue Denfert-Rochereau – 75014 PARIS

B&L évolution SCOP au capital variable de 4000 € - RCS Grenoble 793 489 204

L'ensemble des méthodologies du document est la propriété de *B&L évolution*, aucune diffusion ou réutilisation n'est autorisée.

